

VILLE DE MARVEJOLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DÉCISION DU 10 FEVRIER 2026

**Objet : Demande de subvention
« Aire de rencontre intergénérationnelle »**

Le Maire de Marvejols,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération N°DEL 21 IV 044 du 13 septembre 2021, faisant suite au Conseil municipal du 13 septembre 2021 et inhérente aux attributions et délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Considérant le projet de réalisation d'une aire de rencontre intergénérationnelle proposé par le Conseil des Aînés de la Commune de Marvejols ;

Considérant que le Département de la Lozère octroie des subventions pour ce type de projet via le dispositif FRAT,

DECIDE

Article 1 : **De solliciter** une subvention auprès du Département de la Lozère, en vue d'aider au financement d'une aire de rencontre intergénérationnelle.

Article 2 : **D'indiquer** que le montant prévisionnel du projet s'élève à 24 800,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Département (FRAT)	12 400,00 €	50 %
Fonds propres	12 400,00 €	50 %
TOTAL	24 800,00 €	100 %

Article 3 : **D'indiquer** que la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune de Marvejols et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Lozère.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Patricia BREMOND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr